

Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs

Québec



**INSCRIPTION  
PRÉSCOLAIRE**

4 ans et 5 ans

2023-2024

**La période d'inscription se tiendra  
du 15 au 24 février 2023**





# Aide-mémoire

## **JANVIER** » Actions à entreprendre afin de faciliter l'inscription de votre enfant à l'école

- Avoir le certificat de naissance de votre enfant et les documents d'immigration.
- Avoir une preuve de résidence (permis de conduire, factures avec adresse, relevés de taxes municipales ou scolaires).
- Rechercher votre école de quartier à partir du site Web du Centre de services scolaire des Découvreurs (CSSDD) [www.cssdd.gouv.qc.ca](http://www.cssdd.gouv.qc.ca) dans la section Parents/Admission et inscription.

## **FÉVRIER** » Actions à entreprendre lors de l'inscription de votre enfant à l'école

- Consulter le site Web de votre école de quartier pour connaître les modalités spécifiques et procéder à l'inscription de votre enfant entre le 15 et le 24 février. Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une autre école du CSSDD, vous devez tout de même procéder à son inscription à votre école de quartier. La procédure vous sera expliquée à ce moment.
- Inscription au service de garde si vous prévoyez que votre enfant le fréquente.
- Avoir en main le certificat de naissance de votre enfant et une preuve de résidence parmi les suivantes : permis de conduire, facture avec adresse ou relevé de taxes municipale ou scolaire.
- Si votre enfant fréquente un service de garde éducatif à l'enfance, remettre à l'école une copie du portrait périodique qui vous a été partagé en décembre.
- Remplir le formulaire *Dépistage-volet langage* (4 ou 5 ans) qui sera remis lors de l'inscription.

## **MAI-JUIN** » Actions à entreprendre pour l'activité de familiarisation à l'école de votre enfant

- Compléter le questionnaire *Parlez-nous de votre enfant* transmis par l'école et le remettre au secrétariat de l'école (formulaire ou document papier).
- Participer à l'activité de familiarisation à l'école qui aura lieu en mai ou en juin. Une invitation vous sera transmise par l'école.
- Si votre enfant fréquente un service de garde éducatif à l'enfance, remettre à l'école une copie du portrait périodique qui vous sera partagé en juin.

## **MAI À SEPTEMBRE** » Actions à entreprendre avant la rentrée scolaire de votre enfant

- Faire l'achat du matériel scolaire et l'identifier au nom de votre enfant. L'école vous fournira une liste de matériel scolaire à vous procurer.
- Participer à la rencontre de parents qui aura lieu avant la rentrée scolaire, lors des journées pédagogiques. L'école vous informera de la date de cette rencontre.
- Prévoir que l'horaire de l'école sera différent lors de la première semaine, puisqu'il y aura une entrée progressive. L'école vous informera des modalités de l'horaire.
- Inscrire votre enfant au transport scolaire, s'il y a lieu.
- Visiter cette section de notre site Web Parents/Accompagner mon enfant.